



## Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises ayant au moins 50 salariés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, CALDERYS publie, le 1er mars 2022, son index de l'égalité professionnelle 2021 basé sur 4 indicateurs aboutissant à une note sur 100 points.

Après avoir eu un index en 2021 incalculable, CALDERYS (139 salariés\*) a amélioré sa note globale : **81/100**.

Plus précisément, ce résultat est décliné comme suit :

Indicateurs	Résultats
n°1 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	34
n°2 : Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire	35
n°4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	N/C*
n°5 : Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0

\*N/C = *incalculable*

Ayant eu un résultat global inférieur à 85 points, la Société CALDERYS a défini, avec ses délégué syndicaux, les objectifs de progression suivants :

<b>Indicateur n°1 portant sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes</b>	Diminuer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans certaines catégories socio-professionnelles en s'assurant : - de l'égalité de rémunération à l'embauche à des emplois équivalents, - que la short list des candidatures comprenne, dans la mesure de possible, au moins un(e) représentant(e) du sexe sous-représenté.
---	---

<b>Indicateur n°5 portant sur la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'index</b>	Porter, dans la mesure du possible et sous réserve d'avoir des candidatures du sexe sous-représenté, le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations à 2.
---	---

Pour atteindre ces objectifs de progression, CALDERYS a défini avec ses partenaires sociaux des actions associées et des indicateurs chiffrés.

Le Groupe Imerys reconnaît, accepte et valorise les différences, tout en encourageant un environnement inclusif basé sur le respect mutuel et la dignité. Respecter et promouvoir le principe d'égalité des chances dans toutes nos activités est au cœur des valeurs du Groupe.

Les sujets liés à l'égalité des chances sont pilotés par le Comité RSE (Responsabilité sociale et environnementale des entreprises) présidé par le Directeur Général du Groupe. Depuis 2018, un comité dédié au pilotage de la diversité et de l'inclusion a été mis en place. Composé de membres du Comité exécutif et d'autres responsables fonctionnels, ce comité a développé un plan d'action sur trois ans (2020 - 2022) en cours de déploiement et en ligne avec les priorités définies.

Le Groupe informera toutes ses parties prenantes, internes et externes, des objectifs ainsi que des résultats concrets de son engagement collectif, et fera régulièrement le bilan de sa performance en matière d'égalité professionnelle, dans une dynamique d'amélioration continue.

Foucauld de Soras  
Human Resources Vice president Imerys France & BeNeLux

*(\* nombre de salariés pris en compte sur la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021)*